

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 131 (2005)
Heft: 22: Histoire d'un projet

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TRAVAILLER DANS LA DURÉE TOUT EN INNOVANT

La direction de la **sia** a présenté son budget 2006 lors de la conférence des présidents du 21 octobre. Bien que les revenus immobiliers doivent être momentanément divisés par deux en raison de la rénovation du siège zurichois (Maison **sia**), le budget ne prévoit qu'un léger déficit. La dissolution et la constitution de réserves s'équilibrent, la contribution à la société d'édition (SEATU) demeure inchangée, de même que la masse salariale du secrétariat général. Les cotisations des membres ne sont pas modifiées. Le projet d'espace de recherche sur les concours et la campagne « Umsicht / Regards / Sguardi » seront partiellement financés par des apports extérieurs. Enfin, tous les membres de la direction actuelle sollicitent un nouveau mandat.

Contrat de mandataire KBOB

Il y a deux ans, la Conférence des organes fédéraux de la construction (KBOB) présentait un projet de contrat propre, ignorant les modèles élaborés en consultation, et donc largement reconnus, au sein de la **sia**. Cette dernière avait alors convaincu la KBOB de

travailler en partenariat. Au cours de négociations détaillées, le projet a pu être revu en profondeur et la KBOB s'attellera également à la révision des principes et au descriptif des outils informatiques relatifs au contrat de mandataire.

« Regards / Umsicht / Sguardi »

La **sia**, par le biais d'une campagne, fera apparaître sur le devant de la scène la spécificité de l'environnement construit national. Tout ce que nous concevons, introduisons, bâtissons et modifions exige une action éclairée et durable. « Regards / Umsicht / Sguardi » présentera la réalisation de projets pilote. Sont recherchés des exemples surprenants provenant des domaines du paysage et de l'infrastructure, en rapport avec les bâtiments, places, parcs, jardins (art architectural et de l'ingénierie) ou encore émanant des installations pour le trafic et l'énergie. L'attention sera centrée sur les prestations des professionnels de la **sia**. Au lieu de prix, de la publicité...

Le descriptif de concours sera publié début 2006, les remises étant acceptées jusqu'en avril. Le jury siégera en été, l'évaluation se déroulera en sep-

tembre. Une exposition, une documentation illustrée, probablement un film, des imprimés, etc. sont en préparation. Les résultats du concours « Regards / Umsicht / Sguardi » seront présentés en première publique dans le cadre de la *Swissbau 2007*, puis seront visibles au niveau national dans une exposition itinérante. La **sia** est en discussion avec des partenaires potentiels, tels que des offices de la Confédération ou le département culture de la télévision suisse. Il est très important pour la **sia** de gagner des partenaires forts, afin que la campagne soit remarquée, particulièrement hors du cercle professionnel lui-même.

Les détails concernant le concours seront disponibles fin janvier 2006. Ils seront remis en temps voulu aux membres de la **sia** et diffusés sur Internet.

Charles von Büren, secrétariat général SIA

INFORMATION DES CONSOMMATEURS

Le projet de révision de la loi fédérale sur l'information des consommatrices et des consommateurs (LCI) ne prévoit que l'obligation de fournir des indications relatives aux prix. Pour acquérir


VELUX®


INTERNATIONAL
VELUX AWARD 2006
FOR STUDENTS OF ARCHITECTURE

WWW.VELUX.COM/A



LIGHT OF TOMORROW